



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2015

Sommaire

1.1	Faits marquants de l'exercice 2015	3
1.2	Déroulement de l'exercice	3
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	9
1.4	Gestion des risques	9
1.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	15
1.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	15
1.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	15
1.8	Conventions règlementées	16
1.9	Responsabilité sociétale de l'entreprise	16
1.10	Informations sur le capital	43
1.11	Dépenses non déductibles fiscalement	48
1.12	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	48
1.13	Frais de recherche et de développement	48
1.14	Perspectives 2016	48
1.15	Observations du Comité d'Entreprise	48

1.1 Faits marquants de l'exercice 2015

1.1.1 Croissance externe

Acquisitions

- Juillet 2015 :
SAMSE a acquis 100 % des titres de la SCI H2O IMMO.

Créations

- Mai 2015 :

LA BOITE A OUTILS a participé à la création de la SCI ENTREPOT NIMES, à hauteur de 50 %.

- Juin 2015 :

REMAT a souscrit au capital de REMAT RENOVATION (qualification RGE) à hauteur de 100 %.

Modifications significatives du périmètre

- Mars 2015 :

SAMSE a racheté 45 % des titres détenus par CRH FRANCE dans le capital de SC INV (Holding de DORAS).

- Février, Mars 2015 :

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée de 93,84 % à 95,99 % et celle détenue par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX de 95,72 % à 96,68 %.

- Juin 2015 :

SAMSE a augmenté sa participation dans le capital de LEADER CARRELAGES, la portant de 30 % à 80 %.

1.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations ont été réalisées :

- Janvier 2015 :

Transmission Universelle de Patrimoine des ETABLISSEMENTS LIGNIERES à M+ MATERIAUX.

- Décembre 2015 :

Fusion-absorption de CO DI PLAST par CELESTIN MATERIAUX.

1.2 Déroulement de l'exercice

1.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2015	2014	% de var.
Chiffre d'affaires	1 199,2	1 195,6	0,3
Résultat opérationnel courant	45,7	45,9	-0,5
Résultat opérationnel	46,2	45,4	1,8
Résultat financier	-2,1	4,7	-
Charge d'impôt	13,8	13,2	4,5
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,1	3,0	3,4
Résultat net des sociétés intégrées	33,4	39,9	-16,2
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	32,1	36,1	-11,3

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 943,6 M€, en diminution de 2,1 %. A périmètre comparable (retraitement des acquisitions réalisées au premier semestre 2014 et de la prise de contrôle de LEADER CARRELAGES fin mai 2015), l'activité négoce enregistre un retrait de 2,9 %.

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève à 255,6 M€, en augmentation de 10,1 %.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2015	2014	% de var.
Négoce	943,6	963,4	-2,1
Bricolage	255,6	232,3	10,0
Total Groupe	1 199,2	1 195,6	0,3

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 45,7 M€, en très léger recul de 0,5 %.

Grâce à une bonne maîtrise de la marge commerciale mais compte tenu de la baisse de l'activité, le résultat opérationnel courant négoce enregistre une baisse de 5,9 %.

Le résultat du bricolage réalise une excellente progression de 16,7 % en raison notamment d'une croissance organique soutenue, largement supérieure à celle du marché français.

Les charges de personnel augmentent de 2,7 % du fait des dernières croissances externes, mais aussi de la volonté du Groupe de soutenir l'engagement et la performance de ses équipes.

Le résultat opérationnel courant intègre une diminution sensible des charges externes résultant d'une optimisation des moyens d'exploitation et d'une réduction sensible des charges de communication.

1.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2015	2014
Dettes financières non courantes	150,0	113,5
Dettes financières courantes	81,8	89,8
Trésorerie active	-81,0	-57,1
Endettement net	150,8	146,2

Même si cette hausse s'explique en partie par les mouvements de périmètre du premier semestre 2014, l'activité affiche, à périmètre comparable, une bonne progression de 6,7 %.

Dans un contexte économique difficile, le Groupe réalise en 2015 un chiffre d'affaires de 1 199,2 M€, en progression de 0,3 % à périmètre courant et en léger retrait de 1,1 % à périmètre comparable.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 46,2 M€, en progression de 1,8 % par rapport à l'exercice 2014.

4 - Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette de 2,1 M€, contre un produit de 4,7 M€ en 2014 ; en effet, il comprenait en 2014 un produit financier exceptionnel lié à une cession de titres financiers immobilisés ayant généré une plus-value de 6,5 M€.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

Après une charge d'impôt qui ressort à 13,8 M€ (13,2 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,1 M€ (stable par rapport à l'an dernier), le résultat net ressort à 33,4 M€, soit une diminution de 16,2 % par rapport à l'année 2014.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 32,1 M€ en retrait de 11,3 %.

1.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2015	2014	2013
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	452	616	1 244
Terrains et constructions	1 580	3 725	3 187
Matériels et outillages	1 891	1 025	2 441
Installations et agencements mobiliers	493	455	892
Matériels de transport	2 291	1 080	3 604
Matériel de bureau, informatique et mobilier	382	498	711
Total	7 089	7 399	12 079
Investissements financiers			
SAS SC INV	36 681	-	-
SAS LA BOITE A OUTILS	1 690	768	297
SAS LEADER CARRELAGES	1 085	-	-
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	-	8 260	-
SAS BOIS MAURIS ODDOS	-	2 927	-
SARL SUD APPRO	-	270	-
SAS F.D.E. (GROUPE M +)	-	-	14 000
SAS ETS RENE DE VEYLE	-	-	3 500
SAS GAMAG	-	(1)	20
Total	39 456	12 225	17 817
Investissements SAMSE société mère	46 545	19 624	29 896
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SAS LA BOITE A OUTILS	6 093	9 653	13 161
SA DORAS	5 024	5 634	7 579
SAS M+ MATERIAUX	4 388	3 927	5 775
SAS RENE DE VEYLE	3 195	9 562	545
SAS CELESTIN MATERIAUX	480	711	14
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	447	124	105
SARL EPPS	395	1 080	1 178
SAS BOIS MAURIS ODDOS	234	101	858
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	172	118	220
SA CHRISTAUD	78	49	1 860
SAS REMAT	62	121	20
SAS COMPTOIR FROMENT	48	76	551
SAS BLANC MATERIAUX	40	69	90
SAS DEDB REMIREMONT	38	17	27
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	27	522	-
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	6	23	18
SAS TC-HP	-	168	-
SAS DEDB	-	-	3 999
SAS DEDB MAGASINS	-	(1)	3 700
SAS GAMAG	-	(1)	395
AUTRES	248	289	696
Investissements filiales	20 975	32 244	40 791

* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers

(1) Absence de données compte tenu d'une fusion rétroactive comptablement au 1^{er} janvier 2014

1.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat
(Données sociales)

(en millions d'euros)	2015	2014	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	494,2	509,2	-2,9
Résultat d'exploitation	17,7	17,1	3,4
Résultat financier	8,6	6,6	29,3
Résultat exceptionnel	0,4	1,6	-74,5
Participation	0,8	0,8	0,0
Impôt sur le résultat	6,0	7,6	-21,9
Résultat net	19,9	16,9	17,8

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2015 s'élève à 494,2 M€ contre 509,2 M€ en 2014, ce qui représente une baisse de 2,9 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 17,1 M€ en 2014 à 17,7 M€ en 2015, soit une hausse de 3,4 % : les produits d'exploitation se situent à 510,1 M€ et les charges à 492,4 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de dividendes en provenance des filiales, est en hausse par rapport à 2014 (+ 29,3 %).

Le résultat exceptionnel qui était de 1,6 M€ en 2014 ressort à 0,4 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 6,0 M€, le résultat net s'établit à 19 919 444,05 €, en hausse de 17,8 % par rapport au résultat 2014.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 3 mai 2016 de fixer le dividende à verser à 2,10 € par action soit un dividende total de 7 261 976,40 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende *
2012	2,00 €
2013	2,10 €
2014	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2015 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-100	31 993	23 005	824

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2014 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)			
Echu	30 jours	45 jours	> 45 jours
-3 544	31 733	18 044	968

1.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2015	2014	% variation	2015	2014	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	218 597	206 915	5,65	8 787	6 598	33,18
SADORAS	197 669	206 346	-4,21	3 512	4 550	-22,81
SAS M+ MATERIAUX	147 570	129 800	13,69	2 916	626	365,81
SAS MATERIAUX SIMC	143 224	136 739	4,74	3 408	2 736	24,56
SAS PLATTARD SAS	28 215	27 888	1,17	1 340	1 696	-20,97
SAS PLATTARD NEGOCE	75 201	76 275	-1,41	1 331	2 140	-37,80
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	57 392	58 904	-2,57	3 809	4 506	-15,47
SAS BTP DISTRIBUTION	32 306	32 165	0,44	859	1 193	-28,00
SAS BOIS MAURIS ODDOS	28 528	28 311	0,77	1 684	1 872	-10,04
SAS CELESTIN MATERIAUX	23 101	18 235	26,68	795	1 077	-26,18
SACHRISTAUD	21 462	21 803	-1,56	1 176	982	19,76
SAS ET S ROGER CLEAU	17 432	18 987	-8,19	554	651	-14,90
SAS COMPTOIR FROMENT	15 811	14 773	7,03	1 779	1 370	29,85
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	14 691	13 745	6,88	1 629	1 295	25,79
SAS BOURG MATERIAUX	13 505	12 904	4,66	463	514	-9,92
SAS RG BRICOLAGE	12 886	11 835	8,88	1 717	1 473	16,56
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	11 651	10 130	15,01	1 029	489	110,43
SAS DIDIER	11 302	13 428	-15,83	-141	206	-168,45
SAS ZANON TRANSPORTS	10 724	10 725	-0,01	1 036	1 039	-0,29
SAS REMAT	6 634	7 962	-16,68	86	197	-56,35
SAS DEGUERRY SAMSE	6 349	7 181	-11,59	370	485	-23,71
SAS BLANC MATERIAUX	5 952	5 983	-0,52	535	558	-4,12
SAS DEDB REMIREMONT	5 112	4 601	11,11	163	-24	779,17
SAS CLAUDE MATERIAUX	5 092	4 879	4,37	300	265	13,21
SAS MAT APPRO	4 568	4 702	-2,85	161	153	5,23
SARL ISO-NEG	4 016	3 601	11,52	137	117	17,09
SAS SWEET AIR FRANCE	3 822	6 537	-41,53	-1 223	-643	-90,20
SAS LEADER CARRELAGES	3 290	3 783	-13,03	139	240	-42,08
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	3 249	4 071	-20,19	63	181	-65,19
SAS VAUDREY	2 602	2 540	2,44	124	49	153,06
SAS OUTIMAT B.T.P.	1 813	2 280	-20,48	45	39	15,38
SARL SUD APPRO	1 686	1 931	-12,69	-107	-77	-38,96
SAS TARARE MATERIAUX	1 685	1 467	14,86	12	-115	110,43
SAS DEDB	424	489	-13,29	107	57	87,72
SAS CO DI PLAST*		5 703	-100,00		-1 307	100,00
SAS LIGNIERES**		4 112	-100,00		-4	100,00

* Fusion Absorption par la société CELESTIN MATERIAUX

** Transmission Universelle de Patrimoine à M+ MATERIAUX

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2015	2014	% variation	2015	2014	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	10 108	6 848	47,61	6 241	5 591	11,63
SADORAS	4 325	5 899	-26,68	2 311	3 760	-38,54
SAS M+ MATERIAUX	2 562	390	556,92	1 849	153	1108,50
SAS MATERIAUX SIMC	3 220	2 501	28,75	2 480	1 780	39,33
SAS PLATTARD SAS	3 713	4 046	-8,23	3 401	3 254	4,51
SAS PLATTARD NEGOCE	838	2 390	-64,94	457	1 595	-71,35
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	4 288	4 786	-10,41	2 833	3 174	-10,74
SAS BTP DISTRIBUTION	900	1 152	-21,88	637	790	-19,37
SAS BOIS MAURIS ODDOS	1 713	1 911	-10,36	1 135	1 206	-5,89
SAS CELESTIN MATERIAUX	-37	1 064	-103,48	-123	680	-118,09
SACHRISTAUD	1 547	1 532	0,98	1 086	1 146	-5,24
SAS ETS ROGER CLEAU	603	737	-18,18	429	308	39,29
SAS COMPTOIR FROMENT	1 783	1 366	30,53	1 102	836	31,82
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 629	1 296	25,69	992	792	25,25
SAS BOURG MATERIAUX	433	477	-9,22	277	265	4,53
SAS RG BRICOLAGE	1 726	1 482	16,46	1 135	978	16,05
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 007	473	112,90	640	241	165,56
SAS DIDIER	-144	199	-172,36	-82	209	-139,23
SAS ZANON TRANSPORTS	1 065	1 066	-0,09	727	591	23,01
SAS REMAT	175	339	-48,38	-46	232	-119,83
SAS DEGUERRY SAMSE	434	491	-11,61	284	335	-15,22
SAS BLANC MATERIAUX	515	528	-2,46	332	331	0,30
SAS DEDB REMIREMONT	138	-55	350,91	144	-51	382,35
SAS CLAUDE MATERIAUX	285	247	15,38	196	162	20,99
SAS MAT APPRO	160	153	4,58	119	98	21,43
SARL ISO-NEG	123	105	17,14	90	103	-12,62
SAS SWEET AIR FRANCE	-1 259	-668	-88,47	-1 284	-821	-56,39
SAS LEADER CARRELAGES	165	276	-40,22	119	228	-47,81
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	69	191	-63,87	47	126	-62,70
SAS VAUDREY	128	52	146,15	124	40	210,00
SAS OUTIMAT B.T.P.	42	38	10,53	30	25	20,00
SARL SUD APPRO	-109	-75	-45,33	-214	-69	-210,14
SAS TARARE MATERIAUX	2	-130	101,54	2	-130	101,54
SAS DEDB	111	38	192,11	104	168	-38,10
SAS CO DI PLAST*		-1 368	100,00		-1 376	100,00
SAS LIGNIERES**		-31	100,00		-31	100,00

* Fusion Absorption par la société CELESTIN MATERIAUX

** Transmission Universelle de Patrimoine à M+ MATERIAUX

1.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2016, la dissolution de ISO-NEG est intervenue à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine de cette dernière à M+ MATERIAUX.

En date du 29 février 2016, BOIS MAURIS ODDOS a acquis un fonds de commerce situé à Valence,

appartenant aux ETABLISSEMENTS ARMAND.

A la même date, les ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU ont acheté un fonds de commerce à Lons Le Saunier aux ETABLISSEMENTS ARMAND.

1.4 Gestion des risques

1.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le crédit manager, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des responsables du crédit clients région et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (INFOLEGALE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale, est assurée en interne et centralisée au service contentieux, situé au siège social et composé de quatre juristes.

Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec un cabinet d'avocats.

La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX et des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une stabilité du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2015. La moyenne des délais d'encaissement est en baisse d'environ un jour comparativement à 2014, grâce notamment aux efforts menés sur les grands comptes. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX et CHAUSSON constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences et ses magasins :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients sur les sites, le Groupe SAMSE a mis en place un responsable sécurité, assisté de cinq animateurs sécurité rattachés aux régions pour le négoce, de trois animateurs sécurité assistés d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin de bricolage, d'un animateur sécurité pour la filiale DORAS ainsi que pour la filiale M+ MATERIAUX.

Un animateur sécurité transport forme à l'éco-conduite et à la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison des matériaux de construction.

Les règles de sécurité, spécifiques aux plateformes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec les référents sécurité des sites.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe pour leur connaissance métier, ont suivi une formation initiale de plusieurs mois complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme les formations Préventeurs d'entreprise de l'INRS et Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Ils diffusent un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la Direction Générale concernant la sûreté, la santé et la sécurité au travail.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et par la mise en place de sessions annuelles de retours d'expériences.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les deux ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au

niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est réalisé tous les ans. Un suivi des recommandations est effectué avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés, qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire, en Comité Stratégique et d'Investissement et en Conseil de Surveillance.

Il a recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 «Détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 150,8 M€ au 31 décembre 2015 (dont 60,9 M€ d'emprunts soumis à covenants en progression de 63,7 % compte tenu du rachat des 45 % de SC INV, Holding de DORAS) pour 146,2 M€ l'année précédente.

La note 17.9 «Détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

- Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2015, ce ratio financier est respecté :

- Endettement global net / Fonds propres = 0,38.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.8 «Encours des dettes financières».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «Valorisation des SWAPS».

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «Risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «Engagements hors bilan», établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et Environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce.

La plateforme logistique de Brézins est certifiée APSAD à la suite de l'installation d'un dispositif de sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets. Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

Le Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier inhérent à son activité.

Néanmoins, un PPRT, lié à l'environnement d'une usine classée Seveso, a été émis par la Préfecture du Rhône pour lequel le Groupe étudie toutes les solutions afin de préserver le fonds de commerce de l'agence (St Genis Laval), ses collaborateurs, ses clients et son immobilier.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise inséré au chapitre 3.9 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

1.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

La politique en matière de stratégie de couverture des risques reste centralisée au niveau du Groupe pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale.

Au cours de l'exercice 2015, DORAS, SWEETAIR FRANCE et BTP DISTRIBUTION, ont également poursuivi leur politique de couverture et les contrats en cours.

Le Groupe HENRY a intégré en 2015 la seule couverture RC du Groupe.

La Direction Juridique et Sociale a pour mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés. Son expertise a permis la mise en place d'une stratégie de couverture répartie entre prévention, auto-assurance et assurance des risques identifiés.

La stratégie de couverture des risques du Groupe est basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques importants et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

La stratégie de gestion des éventuels sinistres du Groupe SAMSE est basée sur la gestion directe de ceux-ci, en partenariat avec les compagnies d'assurance via des courtiers. Cette politique permet de réagir au mieux dès la gestation d'un éventuel sinistre et donc, soit de le régler immédiatement, soit de le gérer dans l'optimisation active du risque potentiel. Les procédures sont également gérées directement, en partenariat avec les compagnies. Cette politique assure au Groupe sa performance dans les résultats de la gestion des divers sinistres.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

La charge des assurances reste stable, représentant 0,32 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors frais de surveillance d'assurance crédit non pris en compte en 2015).

Politique de prévention

La politique de prévention est un élément important de la stratégie de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre au travers de la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins recensés par les responsables sécurité au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail. Ils représentent le tiers de l'effort de formation du Groupe.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que les guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée (onze animateurs sécurité dans le Groupe : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec la compagnie d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment). Ces éléments doivent permettre d'éviter autant que possible la survenance d'un nouveau sinistre important et faire baisser le risque accident du travail du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

En 2015, les politiques antérieures ont été reconduites.

Les risques identifiés par la Direction Juridique et Sociale sont assurés auprès de compagnies

d'assurance dont la notoriété est reconnue pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS.

DORAS, SWEETAIR FRANCE, BTP DISTRIBUTION et le Groupe HENRY restent indépendants dans leur gestion et leur couverture des risques.

Le Groupe utilise l'expertise de cabinets de courtage spécialisés.

La politique d'assurance de SAMSE - LA BOITE A OUTILS est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs à la franchise.

Cette politique permet, d'une part de ne pas surcharger le coût d'une police par des sinistres de fréquence de faible montant et d'autre part de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des agences.

DORAS a choisi des politiques d'assurance avec de faibles franchises pour la couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation.

Couverture des risques relatifs aux biens

SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ, selon le principe de garantie «tous risques sauf», couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

En 2015, tous les sites de LA BOITE A OUTILS, les agences têtes de région SAMSE et la plateforme de Brézins étaient assurés en pertes d'exploitation. Cette assurance a été souscrite pour la première fois en 2007 pour les agences têtes de région négoce. La partie négoce a décidé de garantir l'ensemble de ses sites à compter de novembre 2015.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance dans les limites usuelles.

Un partenariat fructueux est mis en place avec la compagnie, dont l'expertise est sollicitée dès la conception de nouveaux bâtiments permettant ainsi une optimisation des risques et des investissements de prévention.

Un audit de l'ensemble des établissements en matière de protection des personnes et des biens a été commencé en 2008 et réalisé pour la totalité en 2009. Il est désormais reconduit bi-annuellement.

Il permet, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne par les animateurs de sécurité.

La couverture maximale par sinistre a été portée à 40 M€ pour la plateforme de Brézins et à 30 M€ pour les autres établissements.

La franchise, de 15 K€ pour les sinistres de fréquence (vols, dégâts des eaux, risques électriques, etc...), rend le Groupe auto-assureur de près de 90 % en nombre d'entre eux.

La franchise est de 75 K€ pour l'incendie et de 5 jours pour la perte d'exploitation.

SAMSE assure la plateforme logistique de Brézins qui représente le risque maximum possible pour le Groupe. Cela représente une aggravation significative des risques par rapport à une agence normale et aux autres sociétés du Groupe.

Un sinistre d'importance est survenu en 2015 (incendie de l'agence de Bourg Saint Maurice, dont la cause n'a pas été identifiée). Après un travail de fond avec la compagnie, la police a été renouvelée compte tenu des politiques de prévention en place.

Il faut toutefois noter la persistance des cambriolages de nuit dans les agences, obligeant le Groupe à investir dans de meilleures protections passives et à recourir à de la vidéo reliée à un centre de télésurveillance. Ces investissements ont permis de mettre en échec plusieurs tentatives. Des investissements complémentaires seront poursuivis en 2016 et les années suivantes.

□ DORAS

Le contrat d'assurance est placé auprès des compagnies ALLIANZ (70 %) et COVEA (30 %), par l'intermédiaire du courtier VERSPIEREN et couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance.

L'ensemble des agences est assuré en pertes d'exploitation. La limitation contractuelle d'indemnité globale est de 30 M€, par sinistre et/ou évènement. La franchise est de 7,5 K€ (sauf vol 10 K€ et les

sites inoccupés 25 K€) et de 3 jours ouvrés pour la perte d'exploitation.

Un recensement de la valeur des actifs et des marges brutes générées par l'exploitation de ces actifs est réalisé annuellement.

Couverture du risque de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile souscrit comprend deux volets : la responsabilité civile chef d'entreprise et la responsabilité civile produit.

La responsabilité civile chef d'entreprise couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

La responsabilité civile produit est une spécificité du métier du Groupe. Elle couvre les obligations de garanties énoncées dans le Code civil et se rapportant aux activités du Groupe (articles 1792 garantie annale, biennale et décennale du bâtiment. 1641 garantie des vices cachés, 1382 responsabilité civile et 1386 responsabilité des produits défectueux).

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS, HENRY et M+ MATERIAUX

La couverture maximale est de 6,5 M€ par sinistre. Les principales sous-limites concernent les dommages matériels et immatériels consécutifs et la responsabilité après livraison.

Ces litiges sont gérés d'une manière très intégrée par le Groupe. La Direction Juridique et Sociale prend en charge la gestion des litiges et garde la maîtrise de toutes les procédures éventuellement engagées en partenariat étroit avec la compagnie.

Le montant du risque est déterminé et provisionné suivant des règles Groupe dans les comptes sociaux des différentes entités concernées.

Placée auprès de la mutuelle du bâtiment CAMACTE depuis 2005, via le courtier GRAS SAVOYE, cette police a capitalisé pour faire face à un éventuel sinistre majeur ou sériel et a permis une renégociation du taux en 2008 et 2011. La cotisation est stable depuis.

SAMSE importe pour le Groupe, via sa plateforme de Brézins, de plus en plus de produits (Chine...).

Agissant en qualité d'importateur, SAMSE supporte, pour l'ensemble du Groupe qu'elle approvisionne, la charge de la surprime d'assurance qui est ensuite répercutée à chaque filiale dans le tarif de redistribution.

Pour tenir compte de l'évolution de la législation et du nombre des sites du Groupe soumis aux règles des ICPE, une assurance environnementale sans faute a été souscrite en 2014 pour SAMSE - LA BOITE A OUTILS. Elle est complémentaire à la première ligne de garantie incluse dans la police de base.

□ DORAS

Le risque de responsabilité civile (responsabilité civile d'exploitation et décennale produit), fait l'objet d'une couverture d'assurance souscrite auprès de la compagnie L'AUXILIAIRE, via le courtier VERSPIEREN.

La couverture maximale est de 10 000 K€ pour les dommages corporels, de 2 000 K€ pour la responsabilité civile produits.

Couverture des risques liés au parc automobile et camions

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Près de 1 820 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques) étaient assurés à fin 2015 dans une police flotte unique (ALLIANZ).

SAMSE est propriétaire des nouveaux achats camions pour le compte de ses filiales bricolage et M+ MATERIAUX (location interne). Elle supporte donc le coût d'assurance qui est refacturé en location.

Un animateur sécurité est dédié aux poids lourds (sécurité, conduite économique...).

□ DORAS

Voitures, poids lourds et engins de manutention sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de SMABTP depuis 2015.

□ M+ MATERIAUX

Le risque est assuré auprès du GAN via un agent, pour les véhicules qui ne sont pas loués à SAMSE.

Couverture du risque clients

Ce risque est très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites entités sont structurellement insolvables.

Une politique de maîtrise du crédit est en place sous la responsabilité du crédit manager. Elle permet de maintenir les impayés à un niveau compétitif.

Le risque est principalement assuré auprès d'EULER HERMES, via des courtiers, permettant également de bénéficier du renseignement et de la veille.

Dans la continuité de l'année 2014, le Groupe a bénéficié d'une hausse du taux de réponse conforme sur les demandes de garanties réalisées. Le taux de couverture du portefeuille clients se retrouve ainsi en amélioration.

Couverture des autres domaines

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.

Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

1.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les mandats et fonctions des mandataires sociaux figurent au chapitre 2.2 du Document de Référence.

1.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux figurent au chapitre 3.6 du Document de Référence.

1.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

Les intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE figurent au chapitre 3.7 du Document de Référence.

1.8 Conventions réglementées

Les conventions et engagements réglementés conclus et/ou poursuivis au cours de l'exercice 2015 sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

1.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise

Depuis cinq années, le Groupe SAMSE répertorie ses actions en faveur de l'environnement, les aspects sociaux et sociétaux dans son reporting. Il avait auparavant intégré ces préoccupations dans le développement de son activité.

La démarche RSE s'est construite pas à pas, de façon pragmatique et transparente. L'objectif est de faire progresser la démarche au fil des années.

Pour la première année, la Direction du Groupe a choisi 3 clés de performance, extraites de sa charte et qui sont développées ci-après :

- ⇒ la formation des salariés en matière de sécurité,
- ⇒ la réduction des consommations énergétiques,
- ⇒ la signature de conventions de partenariat avec des associations locales.

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Les grands principes de ce rapport

Le Groupe SAMSE a souhaité, pour réaliser son reporting extra-financier, s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable (selon l'article 225 de la loi Grenelle 2), sont issus de la dernière version G4 du référentiel.

Le Groupe publie le rapport RSE annuellement et il procède chaque année à une revue des indicateurs suivis dans ce rapport, afin de conserver les indicateurs qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

[Le périmètre des sociétés intégré dans ce rapport est le suivant :](#)

SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, BTP DISTRIBUTION, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, CLAUDE MATERIAUX, COMPTOIR FROMENT, DUMONT INVESTISSEMENT, DORAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, EPPS, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, GET ELECTRIC, LA BOITE A OUTILS, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, M+ MATERIAUX, MAT APPRO, OUTIMAT, REMAT, SUD APPRO, SWEETAIR FRANCE et VAUDREY.

Le présent rapport se décline en 6 volets qui reprennent la nomenclature de la GRI : Emploi, relations sociales et travail décent / Droits de l'homme / Economie / Environnement / Responsabilité du fait des produits / Société.

A chaque volet, un tableau reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les exclusions de périmètre.

Dans une démarche d'amélioration continue, de nouvelles données chiffrées sont fournies sur 2015.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, ainsi que les éléments de la loi Grenelle 2 non repris par la GRI, figurent dans le texte qui précède chaque tableau.

Conformément à la loi Grenelle 2, les données de SAMSE S.A. et DORAS S.A. sont détaillées afin d'insérer ce rapport dans le rapport de gestion de chacune d'elles. En effet, la loi oblige les sociétés anonymes réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et dont le nombre de salariés dépasse 500 à intégrer le rapport RSE dans leur rapport de gestion.

Emploi, relations sociales et travail décent

Le Groupe accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur.

Un grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. La plupart des collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

La formation

[La formation](#) (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe dispose de budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition. Les collaborateurs ont accès aux mêmes données.

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir la formation qualifiante (alternance) sur les métiers du négoce et du bricolage : en 2015, 68 collaborateurs ont suivi ces programmes de 15 jours à 14 semaines (en 2014, 71 collaborateurs). Le Groupe accueille aussi des jeunes en alternance sur d'autres cursus, le nombre total d'alternants en 2015 est de 196 (en 2014, 172 alternants).

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui élabore une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (89 collaborateurs en 2015) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un nouveau livret d'accueil a été mis en place et leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage.

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

[Les parcours professionnels](#)

Afin de rendre lisible les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers 3 actions spécifiques :

- En 2014, du fait de la nouvelle évolution de la législation, la trame des entretiens a été renouvelée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration.
- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.
- La mise en place des CAMPUS chefs d'agence et ATC (Attachés Technico-Commerciaux) favorise la promotion interne. Chaque parcours (durée d'une quinzaine de jours) est adapté au métier exercé

dans le Groupe et les participants travaillent sur des données réelles de points de vente. 16 collaborateurs ont bénéficié de ces parcours en 2015.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonnier de montagne).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés d'été, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale.

Les mesures prises en faveur de l'emploi

[L'axe du recrutement](#)

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2015, 14 068 candidatures (2014 : 28 351 candidatures ; 2013 : 14 378 candidatures) ont été traitées pour 383 postes publiés (556 postes en 2014 ; 239 postes en 2013) et 546 personnes ont été rencontrées sur 7 salons de recrutement.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un nouveau site « carrières » : www.groupe-samse-recrute.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser l'image de marque employeur et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche.

En 2014, sur le classement des meilleurs sites de recrutement sur mobiles (classement POTENTIAL-PARK), le site de recrutement du Groupe SAMSE se positionne à la 27^{ème} place au niveau national.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Cet accord a été prolongé en février 2015.

Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel et pour Pôle Emploi, d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe afin de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Des salons de l'emploi, dédiés au Groupe SAMSE, ont été organisés en 2013 et 2014, notamment pour l'ouverture de nouveaux points de vente.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors

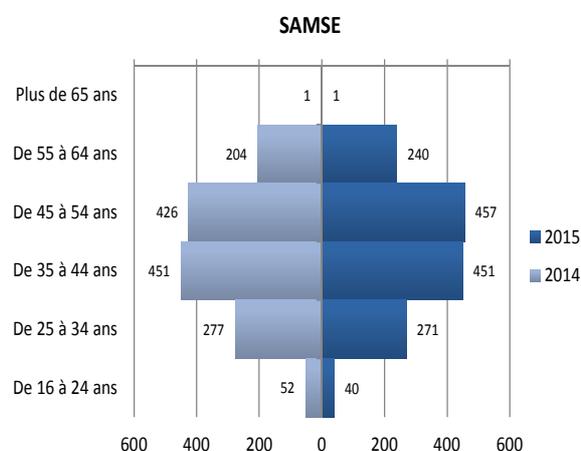
Conformément à la loi, le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'actions intergénérationnels visant à remplir trois objectifs :

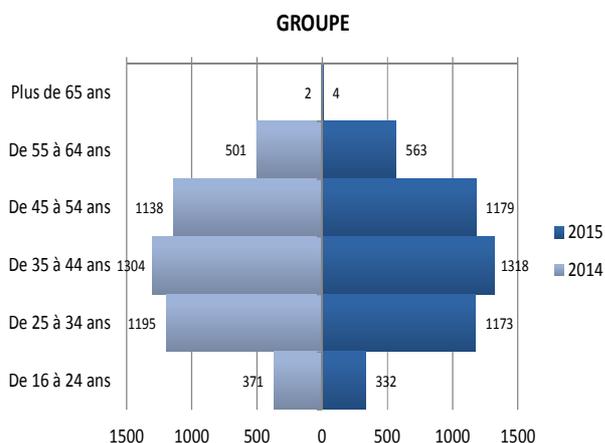
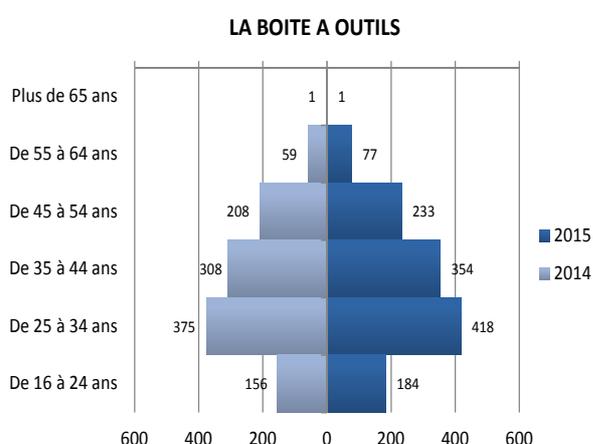
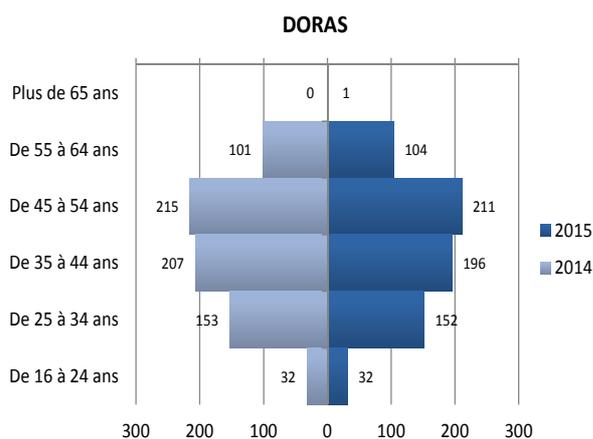
- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,
- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les seniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)





Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement www.groupesamserecrute.fr sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet. Au 31 mars 2015, 159 collaborateurs ont une reconnaissance Handicap (155 collaborateurs au 31 mars 2014).

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

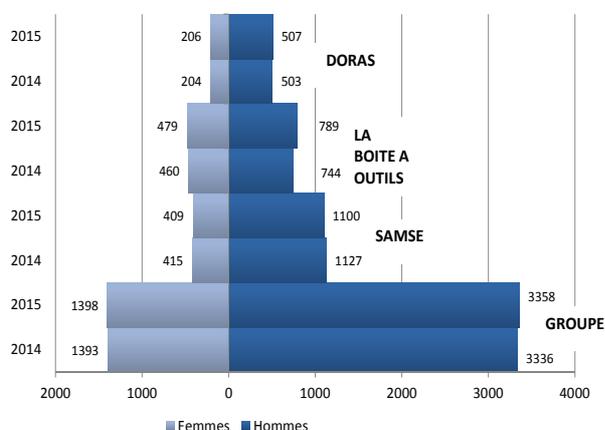
L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les Unités Economiques et Sociales SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, ainsi acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise.

Ces accords visent à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, depuis 2011, il est alloué un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts.

En 2011, l'écart était de 5,5 %. Le budget spécifique a permis de diminuer ce taux de 1,3 point : en 2015, l'écart est de 4,2 % (LA 13).

Répartition des employés, par sexe (LA 12)



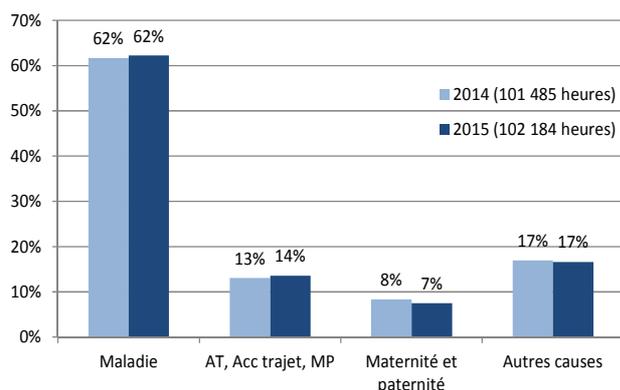
L'absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2015.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

Absentéisme et causes



La santé des collaborateurs

Leur accompagnement

Depuis 2007, une praticienne « coach et team » œuvre au sein du Groupe pour développer la

performance, l'autonomie, la responsabilisation et le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, les différents accompagnements sont adaptés aux besoins et attentes de chacun.

Cette année, la région SAMSE Savoie composée de l'ensemble des chefs d'agence a tenu son 10^{ème} séminaire de cohésion d'équipe animée par la coach interne.

Pour aller plus loin dans la démarche de favorisation de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet et a décidé en 2012 de mettre en place un dispositif d'assistance : « Besoin d'en parler » assuré par la coach interne, avec un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

Ce dispositif confidentiel d'alerte et de conseil permet au collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7).

Ces deux axes de travail permettent à la coach interne d'être au service des collaborateurs. Son rôle donne de la souplesse d'intervention au sein du Groupe comme elle est issue de son sérail.

L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs répartis dans les 33 points de vente et les 2 sièges administratifs.

Des groupes de travail se sont réunis en ateliers de réflexion et de production d'idées autour de quatre grands thèmes, dont deux portent sur la santé et le bien être des collaborateurs au travail :

- travailler mieux chaque jour et se former en permanence,
- surprendre les clients, les connaître et anticiper leurs désirs,
- assurer l'essentiel aux clients et leur faire-savoir,
- faire gagner les équipes et surfer sur les succès (satisfaction des équipes).

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Ci-après l'« arche » projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.



Cette démarche, aujourd'hui pérenne, se ritualise aussi autour de trois grands événements annuels :

- Un salon d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de prendre connaissance des réalisations locales et de voter pour celles qui intégreront les codes « Enseigne » de l'activité bricolage. Depuis la première édition en 2013, les projets plébiscités par les salariés sont ainsi dupliqués sur l'ensemble du réseau.
- Un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des quatre grands thèmes de cette démarche, et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'améliorations en local et au niveau de l'entreprise.
- Un audit clients réalisé sur chacun des sites permettant de mesurer le niveau de satisfaction des clients sur la qualité de l'offre produit, la qualité de l'accueil et des conseils.

Afin d'entretenir cet état d'esprit et cette démarche engageante pour la satisfaction des clients et celles des collaborateurs, en 2015 un nouveau poste dans l'encadrement a été créé : le Responsable de la Satisfaction Client.



En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour la société SAMSE. La démarche « Satisf'Action : Partageons pour construire » est basée sur un travail collaboratif impliquant l'ensemble des salariés dans le cadre de 111 réunions de partage qui se déroulent de décembre 2015 à avril 2016 dans toutes les agences et services.

Cette organisation permet à chacun de s'exprimer et de proposer des idées d'amélioration sur 2 grands thèmes : Satisfaction des équipes et Satisfaction des clients. A partir de cette collecte d'avis, de points de vue et d'idées, des plans d'actions seront mis en œuvre tant au niveau agence qu'au niveau société ou région.

30 animateurs ont été choisis parmi le personnel interne en vue de créer une équipe qui a été spécialement formée pour ce projet. Le rôle de ces animateurs est d'accompagner l'ensemble des collaborateurs dans leur expression individuelle et collective, et de permettre une expression organisée et constructive.

Un seul objectif pour SAMSE : améliorer par des plans d'actions la satisfaction de ses équipes et celle de ses clients !

L'amélioration des conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année.

En 2015, des actions ont été menées pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés : suspensions pneumatiques (pour les châssis et les cabines), caméra de recul, Bluetooth intégré, main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute et gyrophare. Des essais sont en cours sur un nouvel équipement (tests sur 1 camion à Saint Martin d'Hères) : l'accroche et la décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur).

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

Le Groupe continue d'œuvrer sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, grâce à une perspective d'amélioration continue notamment dans la prévention des risques professionnels :

- L'investissement dans la formation sécurité des collaborateurs est prévu. Les caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices sont formés aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitations sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, un taux élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage et de transport livraison.

Systematiquement, les acteurs de la prévention analysent et réalisent un rapport, en présence d'un membre du CHSCT, pour tout incident et accident afin de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives sur les établissements avec les exploitants. En 2015, la politique de prévention mise en place depuis plusieurs années a porté ses fruits puisque le taux de fréquence des accidents du travail a nettement baissé. Le taux de gravité quant à lui a baissé dans le négoce (LA 6) et augmenté dans le bricolage.

- 1 responsable sécurité central ainsi que 10 animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions sur les ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) et ERP (Etablissement Recevant du Public).

7 animateurs pour l'activité négoce dont DORAS et M+ MATERIAUX qui disposent chacune d'un responsable sécurité et 3 animateurs pour le bricolage. L'ensemble des documents réglementaires est déployé : document unique Evaluation des Risques Professionnels (EVRP), plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu et registre de sécurité sur tous les établissements.

Dans les nouveaux établissements appelés à recevoir un public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et les livreurs. Les CHSCT, dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.

Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe organisent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

1 poste de moniteur transport sécurité pour l'activité négoce a été créé en 2012. Il a pour mission d'aider les nouveaux chauffeurs à appréhender les règles de fonctionnement de la conduite, de les sensibiliser à l'approche sécurité pour le transport, le grutage, la livraison et à se familiariser dans la communication avec le client sur le terrain. De plus, il réalise des évaluations régulières (audit ou contrôle) des chauffeurs en poste sur rendez-vous ou de manière inopinée.

Le pôle sécurité a conçu le « livret santé sécurité » du Groupe dont le déploiement dans les différentes filiales et régions a débuté en 2013 pour se terminer en 2014.

Ce livret santé sécurité est remis à chaque collaborateur. Il présente tous les risques potentiels et toutes les bonnes pratiques à respecter dans les différents métiers du Groupe afin d'éviter tout incident et accident. Ce livret est le référentiel pour tous les collaborateurs du Groupe et renforce la responsabilité des exploitants.

Il existe 4 guides de bonnes pratiques élaborés par la Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction (FNBM) : manutention, transport et livraison, conduite et arrimage des charges. Ces guides sont distribués à tout nouveau chauffeur et/ou cariste. Le dernier guide concernant l'arrimage des charges est en cours de déploiement auprès de tous les chauffeurs et caristes.

La grande majorité des managers régionaux d'enseignes et d'établissements ont reçu une formation « Manager et Sécurité ».

Pour le site de la plateforme logistique de Brézins, l'animateur sécurité, qui est également en charge de la formation interne, dispose des habilitations pour assurer les formations de conduite initiale chariot et nacelle, de recyclage cariste, des gestes et postures, du magasinage en sécurité, de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et de recyclage nacelle. Il est aussi chargé d'établir, chaque année, un « diagnostic sécurité » du site.

Une part importante du budget formation Groupe est consacrée aux formations sécurité afin que tous les salariés puissent mieux appréhender les risques liés à leurs postes de travail.

Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) participe de temps en temps aux réunions des CHSCT dans le Groupe. Lors de ses visites, la CARSAT donne des préconisations pour aider à optimiser la sécurité et à réduire le nombre d'accidents du travail.

⇒ **la clé de performance : la formation des salariés en matière de sécurité.**

En 2016, pour la première fois, une semaine dédiée à la prévention des risques sur les sites sera instaurée pour les négoce. Cette semaine sera l'occasion, lors d'un moment fédérateur et convivial, d'aborder la sécurité sur les parcs à matériaux, d'informer son personnel, ses clients et ses fournisseurs présents afin de réduire les incidents, ou de faire encore plus de prévention en vue de diminuer les accidents du travail.

GRI G 4 Indicateurs		Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014	
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT						
Volet : Emploi						
LA 1	Effectif	Nombre	4 729	4 756	1%	
	SAMSE		1 542	1 509	-2%	
	DORAS		707	713	1%	
	Turn-over du personnel	%	10,80	11,95	11%	
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.7.4 du document de référence			
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-après			
Volet : Relations entre employeurs / employés						
LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-après			
Volet : Santé et sécurité au travail						
LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT)		Voir note méthodologique ci-après			
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre				
	<i>Taux de fréquence</i>		45,41	33,52	-26%	
	SAMSE		44,17	32,94	-25%	
	DORAS		29,70	13,00	-56%	
			Nombre			
	<i>Taux de gravité</i>		1,89	2,06	9%	
	SAMSE		2,00	1,26	-37%	
	DORAS		2,02	1,60	-21%	
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		Cf texte ci-avant			
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		Cf texte ci-avant			
Volet : Formation et éducation						
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures				
	<i>Ouvrier / Employé</i>		15	18	20%	
	<i>Technicien / Agent de maîtrise</i>		16	19	19%	
	<i>Cadres</i>		20	19	-5%	
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-avant			
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretien d'évaluation et d'évolution de carrières périodiques	%	78	76	-2%	
	SAMSE		84	77	-8%	
	DORAS		51	80	57%	
Volet : Diversité et égalité des chances						
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-avant			
	Répartition des employés, par tranche d'âge					
Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes						
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes catégorie professionnelle		Cf texte ci-avant			
Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs						
LA 14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé			
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé			
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi						
LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	9	13		
	SAMSE		(1)	2		
	DORAS		(1)	2		

(1) Les données ne sont communiquées pour la 1ère fois qu'à compter de l'année 2015

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

LA 1 = le taux de turn-over comprend les licenciements, démissions, ruptures conventionnelles, fins de périodes d'essais, départs à la retraite, décès ; le tout est divisé par l'effectif moyen mensuel en CDI.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur.

LA 5 = le pourcentage de l'effectif total représenté au CHSCT n'est pas connu.

LA 6 = les données sont calculées sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Sont exclues ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, BTP DISTRIBUTION, CLAUDE MATERIAUX et RG BRICOLAGE. Le taux de fréquence des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 11 = l'indicateur a été pris sur le tableau de suivi négoce de l'UES SAMSE.

LA 12 = les données de la pyramide des âges sont issues du SIRH. Pour SAMSE, les effectifs 2014 ne tiennent pas compte des effectifs de GAMAG absorbée au cours de l'année 2014. Pour LA BOITE A OUTILS, les effectifs 2014 ne tiennent pas compte des effectifs de DEDB MAGASINS absorbée au cours de l'année 2014.

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2015 auprès des Conseils des Prud'hommes.

Droits de l'homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français, et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).

C'est seulement dans le cadre des relations avec les fournisseurs que la question des droits de l'homme peut se poser (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).

C'est pourquoi, en 2013, un questionnaire a été adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles.

Leurs retours se sont faits sur la base du volontariat. Les réponses collectées ont été répertoriées puis restituées. Pour l'activité bricolage, 76 % des fournisseurs français et européens ont répondu au questionnaire (HR 10).

Cette première démarche allait dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat « sociétale ».

Les acheteurs de l'activité bricolage ont marqué une nouvelle étape en commençant à réaliser des visites d'usines (64 visites jusqu'à présent). Elles ont permis de faire les premières vérifications, sur place, sur la conformité effective des réponses des fournisseurs, en matière d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire et le respect des droits des peuples autochtones (HR 5 à HR 6 et HR 8).

LA BOITE A OUTILS invite également ses fournisseurs à s'engager à ses côtés à travers l'adhésion à une charte : la charte « Engagement Responsabilité Sociétale ». Cette charte qui inclut les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT a été jointe à tous les contrats 2016.

Pour l'activité négoce, une nouvelle étape est également franchie. La clause du respect des règles de l'OIT est intégrée dans les contrats 2016. Des contraintes de rédaction des contrats et de respect de la Loi Macron ont empêché l'intégration de cette clause dans les contrats 2015.

Cette clause sera insérée dans les contrats 2017 pour l'activité bricolage (HR 11).

GRI G 4 Indicateurs		Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
DROITS DE L'HOMME					
Volet : Investissement					
HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		(1)	0	
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	69 090	84 727	23%
	SAMSE		(1)	32 487	
	DORAS		(1)	7 695	
	LA BOITE A OUTILS		(1)	27 957	
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Le Groupe n'étant présent qu'en France, aucune formation n'aborde les droits de l'homme		
Volet : Non-discrimination					
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective					
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail des enfants					
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants	Nombre	(1)	0	
Volet : Travail forcé ou obligatoire					
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire	Nombre	(1)	0	
Volet : Pratiques en matière de sécurité					
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives au droit de l'homme	%	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones					
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation					
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs					
HR 10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		Cf texte ci-avant		
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Cf texte ci-avant		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme					
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

(1) Les données ne sont communiquées pour la 1ère fois qu'à compter de l'année 2015

Note méthodologique

Les données portent sur le périmètre du SIRH.

Economie

Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions dans lesquelles il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.

Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements dans lesquels les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à 61 % entre 2013 et 2015.

Du côté de l'activité bricolage, cette proportion s'élève à 25 % (même niveau qu'en 2012).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
ECONOMIE					
Volet : Performance économique					
EC 1	Rémunération des salariés	K€	178 800	183 678	2,73%
	SAMSE		63 743	63 661	-0,13%
	DORAS		27 106	27 690	2,15%
EC 2	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	teqCO ₂	83	0	NS
	SAMSE		83	0	NS
	DORAS		0	0	NS
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite.		
Volet : Pratiques d'achat					
EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		L'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français. Cf texte ci-avant		

Note méthodologique

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

EC 2 = les implications financières sont exprimées en teqCO₂ et portent sur la compensation carbone.

Environnement

En matière d'environnement, le Groupe mène des actions sur plusieurs plans :

Au sein de l'entreprise

Depuis 2010, dans le cadre de la réalisation de son Bilan Carbone ®, le Groupe mène des actions afin de réduire son impact environnemental.

Une démarche de **sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes** est déployée :

- alternatives aux déplacements (modes de communication à distance comme la visioconférence ou la web-conférence, vélos à assistance électrique à disposition, site de covoiturage « www.ecovoituronsgroupesamse.fr »)
- participation au challenge multimodal de la région Rhône-Alpes
- animations pour les semaines du développement durable (réutilisation des fournitures de bureau, tri des déchets, collecteurs de piles) et celle de la mobilité (essai de gyropodes, révision de vélos offerte).

En ce qui concerne le covoiturage, en septembre 2015, pour la semaine de la mobilité, une campagne de communication « Adopte un covoitureur » a été lancée sur tout le Groupe (avec des affiches dans tous les points de vente et une news sur l'intranet du Groupe). Pour encourager les collaborateurs, un jeu-concours a été organisé : ceux qui auront le plus souvent covoituré ou qui auront fait le plus de kilomètres, sur une année, dans le cadre professionnel et sur les trajets domicile-travail recevront un chèque cadeau (les gagnants seront connus en septembre 2016).

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la **performance énergétique** est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012.

Des toitures photovoltaïques sont également installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire. SWEETAIR FRANCE, experte en **énergies renouvelables**, accompagne le Groupe sur ce type de projet.

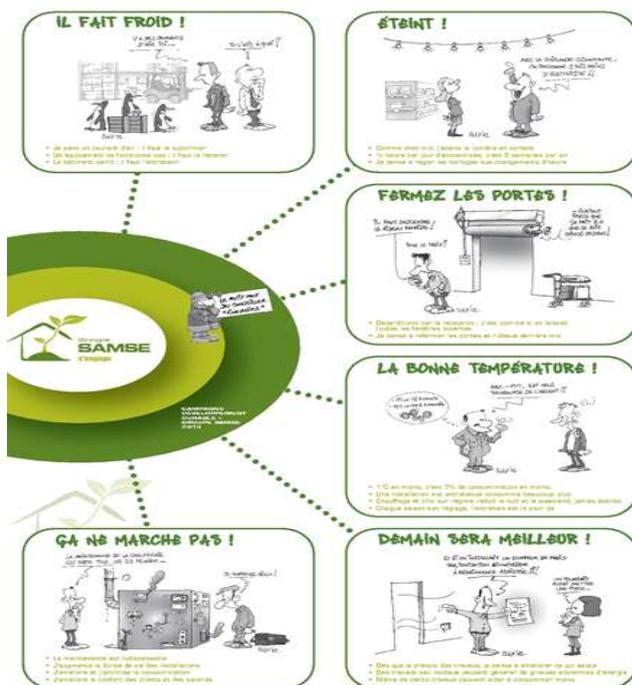
⇒ **la clé de performance** : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 6).

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED. Le magasin de l'Isle d'Abeau a été complètement rénové avec un éclairage en LED. Cette nouvelle technologie devrait permettre de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage. De plus, les nouvelles constructions de Grandes Surfaces de Bricolage seront systématiquement équipées de cette technologie (le dernier exemple en date est le magasin de Château-Thierry ouvert en mai 2015).

En ce qui concerne les négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas.

Un contrat de partenariat a été conclu avec H3C, prestataire grenoblois, pour aider le Groupe à mettre en place un Système de Management de l'Energie (SME). A fin 2015, les relevés de consommation ont été effectués sur 50 sites, panel défini pour étudier les modes de consommation énergétique des sites les plus consommateurs et optimiser leur consommation, principalement dans l'usage.

Une campagne de réduction de consommation énergétique a également été relancée fin 2015 : les images suivantes ont été diffusées avant le début de l'hiver sur l'intranet du Groupe, pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques dans le but de réduire par l'usage les consommations énergétiques.



Le Groupe a renégocié et signé 43 contrats cadres pour la **gestion des déchets** avec ses différents prestataires (prestataires au trois quart locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, déchets valorisables, plastiques, métaux...) pour l'ensemble des sites du Groupe.

Ces contrats prévoient la transmission d'un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Les prestataires s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de l'optimiser.

A ce jour les retours sur la quantité de déchets et leur valorisation manquent de fiabilité. Chaque prestataire a reçu en 2015, par courrier, un exemplaire du registre des déchets l'enjoignant de le remplir par site.

La **réduction des déchets** est également recherchée. Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis de nombreuses années. Les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage.

Depuis la mise en place de la dématérialisation des factures et d'un paiement généralisé par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en résultant ont nettement diminué.

Systématiquement, une démarche de recyclage de produits est engagée pour les stands de salons et la réutilisation du mobilier.

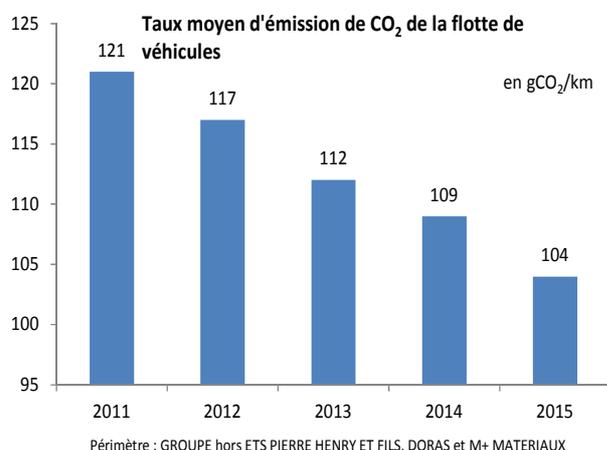
L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES et ECO-MOBILIER, ECO-DDS (EN 27).

Les postes d'activité du Groupe qui ont le plus d'**impact carbone** sont ceux liés au fret et aux déplacements (EN 15 à EN 17). Par conséquent, depuis plusieurs années le Groupe porte une attention particulière dans ses actions à améliorer les performances de son matériel roulant.

Le Groupe a intégré, en 2015 au niveau de son parc camions, 25 camions neufs aux normes « Euro 6 » et l'âge moyen du parc est passé de 6,5 (à fin 2014) à 6,2 ans (à fin 2015).

Concernant les chariots élévateurs, la règle est de privilégier les matériels électriques. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012 : elle est passée de 43 % à 52 %.

Les véhicules légers du Groupe qui sont en leasing sont régulièrement renouvelés, ce qui permet d'abaisser les rejets de CO₂ (niveau constructeurs) du fait des améliorations techniques sur les véhicules récents. En 4 années, le taux moyen d'émission de CO₂ de la flotte de véhicules du Groupe a diminué de 14 %.



Dans le but de diminuer les consommations de carburant (EN 30), les véhicules sont désormais systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS. Ainsi la proportion de véhicules équipés de GPS est passée de 45 % à 82 % entre 2012 et 2015.

SAMSE, DORAS, LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX ont réalisé leur **bilan d'émissions de gaz à effet de serre** (sur les données de l'année 2014), accompagné selon la législation d'un plan d'actions. Le plan d'actions a été élaboré au niveau du Groupe pour les 3 prochaines années, tout en laissant à chacune des 4 sociétés la possibilité de l'adapter en fonction de ses spécificités. Le Groupe, soucieux des conséquences du changement climatique, s'est engagé à suivre ce plan d'actions et à mesurer régulièrement son avancement.

Un **audit énergétique** a été réalisé pour SAMSE, M+ MATERIAUX et DORAS, dans son volet transport. LA BOITE A OUTILS l'a fait sur le volet bâtiment (échantillon de 4 magasins à Seynod, Briançon, Saint Martin d'Hères et l'Isle d'Abeau).

Certaines installations de climatisation comportent encore du **gaz R 22**. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Les activités du Groupe ont une incidence sur **l'utilisation des sols** lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Les déblais sont au maximum utilisés comme remblais.

Certains sites du Groupe comportent des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**. En 2015, les sites classés ICPE sont au nombre de 10. 2 sites ICPE sont en cours de déclassement : M+ MATERIAUX Montauban et SAMSE Cluses. 2 autres sites ICPE ont fait l'objet d'un contrôle de la DREAL en 2015 : les plateformes logistiques des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS à Saint Hilaire du Rosier et SAMSE à Brézins. Les autres sites sont BOIS MAURIS ODDOS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS à Brézins et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier.

Tous les bâtiments qui peuvent contenir de **l'amiante** sont recensés, ainsi que les sites sur terrain pollué. Ils font l'objet d'une surveillance particulière.

Les terrains détenus ou au voisinage d'**aires protégées** et en **zones riches en biodiversité** sont maintenus dans leur état naturel (EN 11).

Pour Argonay, depuis 1977, l'exploitation est proche de cette aire protégée. BOIS MAURIS ODDOS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait (EN 12).

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe accorde une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques (EN 14).

A titre d'illustration, pour le magasin LA BOITE A OUTILS à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gîtes à chauve-souris ont été posés sur le bâtiment.

Des trous de passage de la faune seront prévus dans les futures clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.

Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comporteront un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui disposera d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème (EN 13).

Pour le choix des essences, dans le respect des impositions des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Auprès de ses fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vrac pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont pas fait l'objet d'une étude (EN 27).

Le Groupe a voulu favoriser l'éco-conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Depuis 2012, il s'est associé à trois de ses fournisseurs IMERYS STRUCTURE, WIENERBERGER et TERREAL afin que les palettes consignées soient récupérées pour limiter le nombre de déchets bois.

Les services achat travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux labels : CE, NF, FSC® et PEFC™ comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans l'activité négoce, il a décidé de sensibiliser les fournisseurs aux enjeux environnementaux et de mentionner dans les futurs contrats une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement (EN 33).

Pour la norme REACH, il a été prévu pour l'activité bricolage, dans le contrat-cadre avec l'ensemble des fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

L'engagement pour le tri et le recyclage des emballages est renforcé avec la mise en place progressive de la consigne de tri sur les produits. Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

Auprès de ses clients

Le Groupe a développé une démarche commune « Construire Positif » qui regroupe 4 offres spécialisées, figurant dans le paragraphe 1.2 du Document de Référence (EN 31).

En 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des communes et des copropriétés dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale.

Ainsi, la démarche a, par exemple, séduit la commune de Villard de Lans qui a validé le projet de réhabilitation énergétique de 2 résidences représentant près de 1 900 logements.

L'activité négoce a déployé une offre de services pour ses artisans : « Primes Rénovation », issues du dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie. Les artisans peuvent ainsi faire bénéficier à leurs clients, de primes substantielles pour financer leurs travaux de rénovation (isolation, remplacement de fenêtres, changement d'équipements thermiques) (EN 31).

Le Groupe sait aussi créer des partenariats avec ses clients, collectivités publiques pour répondre à leurs besoins propres ou les accompagner dans leurs démarches auprès de leurs administrés.

Les artisans ont été sensibilisés en 2014, lors d'interventions en agences sur l'éco-conditionnalité : leurs clients disposent d'aides fiscales et sur l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) (EN 31).

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur ces thématiques. Des centres experts BBC ont été mis en œuvre dans certaines agences.

Dans l'activité bricolage, depuis plusieurs années, 5 magasins proposent sur quelques jours une opération dépôt-vente de produits et matériel d'occasion appelée « Brico-troc ». Le déposant reçoit un bon d'achat lors de la remise et l'acheteur acquiert du matériel d'occasion à prix très intéressant. Devant la demande des clients en constante augmentation, cette opération a été pérennisée toute l'année dans 2 magasins.

C'est le moyen de donner une seconde, voire une troisième vie à des produits et de limiter les déchets (EN 27).

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE, ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits sites (EN 27).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2013	2014	Δ 2014 / 2013
ENVIRONNEMENT					
Volet : Matières					
EN 1	Matière : papier	tonnes	245	221	-10%
		SAMSE	139	128	-8%
		DORAS	85	53	-38%
Volet : Energie					
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	● 17 879 236	19 005 711	6%
		SAMSE	● 7 194 393	6 583 538	-8%
		DORAS	● 3 791 998	3 772 286	-1%
	Consommation énergétique : fioul domestique	litres	● 178 104	222 423	25%
		SAMSE	● 92 963	123 190	33%
		DORAS	● 36 175	27 018	-25%
	Consommation énergétique : électricité	kWh	26 607 402	28 349 949	7%
	SAMSE	8 914 944	8 758 102	-2%	
	DORAS	4 765 973	4 560 460	-4%	
EN 6	Réduction de la consommation énergétique		Cf texte ci-avant		
Volet : Eau					
EN 8	Volume d'eau prélevé	m ³	30 735	35 587	16%
		SAMSE	13 557	11 720	-14%
		DORAS	4 486	5 484	22%
EN 9	Sources significativement touchées par les prélèvements		Aucune source d'eau n'est significativement touchée par les prélèvements car le volume de prélèvement est trop faible. Les usages se limitent aux besoins sanitaires, l'arrosage de végétaux extérieurs et le fonctionnement des systèmes de sécurité incendie.		
EN 10	Volume d'eau recyclée et réutilisée		Bien qu'il y ait des récupérateurs d'eaux pluviales sur les sites neufs, ce volume est non significatif par rapport à la consommation globale.		
Volet : Biodiversité					
EN 11	Emplacement et superficie de terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	hectares			
		Argonay	2	2	0%
		St Julien en St Alban	3	3	0%
		SAMSE	3	3	0%
	DORAS	0	0	0%	
EN 12	Description des impacts substantiels des activités sur la biodiversité de ces aires		Cf texte ci-avant		
EN 13	Habitats protégés ou restaurés		Cf texte ci-avant		
EN 14	Espèces menacées dans les zones d'activité		Cf texte ci-avant		
Volet : Emissions					
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	teqCO ₂			
EN 16	Total		● 121 081	218 825	-
EN 17		SAMSE	31 661	61 076	-
		DORAS	● 17 490	40 332	-
	dont Fret		44 363	123 946	-
		SAMSE	14 750	38 870	-
		DORAS	10 158	32 961	-
	dont Déplacements		● 51 525	71 990	-
		SAMSE	4 902	9 046	-
		DORAS	● 2 565	3 492	-

● Données 2013 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2013	2014	Δ 2014 / 2013
ENVIRONNEMENT					
Volet : Effluents et déchets					
EN 22	Total des rejets d'eau		Les rejets d'eau de chaque site se font en respectant les règles d'urbanisme obligatoires préconisées par les collectivités publiques.		
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes			
	<i>Total</i>		15 201	18 935	25%
		SAMSE	3 011	3 733	24%
		DORAS	2 409	1 770	-27%
	<i>Déchets industriels banaux dont bois</i>		8 075	9 486	17%
		SAMSE	2 623	2 318	-12%
		DORAS	1 817	1 421	-22%
	<i>Gravats</i>		1 619	2 486	54%
		SAMSE	268	871	225%
		DORAS	450	278	-38%
	<i>Carton</i>		4 943	5 954	20%
		SAMSE	67	70	5%
		DORAS	64	56	-13%
	<i>Plastique</i>		479	592	24%
		SAMSE	29	74	155%
		DORAS	19	9	-52%
	<i>Papier</i>		10	53	424%
		SAMSE	5	46	754%
		DORAS	5	0	-100%
<i>Métal</i>		69	357	419%	
	SAMSE	12	348	2912%	
	DORAS	54	6	-89%	
<i>Déchets verts</i>		7	6	-6%	
	SAMSE	7	6	-6%	
	DORAS	0	0	0%	
Volet : Produits et services					
EN 27	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		Cf texte ci-avant		
Volet : Conformité					
EN 29	Montant des amendes substantielles	K€	0	0	0%
	Nombre de sanctions non pécuniaires	Nombre	0	0	0%
Volet : Transport					
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres			
	<i>Camions</i>		3 456	4 357	26%
		SAMSE	2 031	2 099	3%
		DORAS	956	748	-22%
	<i>Voitures de fonction</i>		920	1 344	46%
		SAMSE	195	222	14%
	DORAS	339	352	4%	
Volet : Généralités					
EN 31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement		Cf texte ci-avant		
Volet : Evaluation environnementale des fournisseurs					
EN 32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux		Aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.		
EN 33	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Cf texte ci-avant		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux					
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

• Données 2013 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

Note méthodologique

Les sociétés et sites suivants sont exclus de ce volet : EPPS, GET ELECTRIC, MAT APPRO, SUD APPRO, SWEETAIR FRANCE.

Les points de vente n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur 2014 n'ont également pas été retenus.

RG BRICOLAGE a été intégrée dans ce volet.

Les indicateurs sont issus du Bilan Carbone® (excepté EN 8) et sont présentés pour les années 2013 et 2014 (N-1 et N-2). Un axe d'amélioration a été noté pour 2016 dans le but d'anticiper la collecte des données et d'indiquer dans le prochain rapport les années N et N-1.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à chiffre d'affaires constant, pour les 2 années comparées.

Les mesures de prévention, de réduction et de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ont été exclues car l'activité non industrielle du Groupe a peu d'impact dans ces domaines.

La prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution en dehors de celles liées au gaz à effet de serre a été écartée car ces nuisances ne sont pas significatives dans l'activité du Groupe.

Concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ce sujet est développé au paragraphe 3.4 du Document de Référence.

Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

EN 1 = cet indicateur ne prend en compte que le papier comme matière première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières.

Il comprend le papier bureau, le papier communication (catalogues, affiches, dépliants...) et le papier en-tête (courriers, factures, bons de livraison...).

Les données sont collectées via le Système d'Information du Groupe (requête dans le Décisionnel).

EN 3 = les consommations de gaz et de fioul domestique ont été pondérées avec le Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des

conditions météorologiques d'une année sur l'autre et ainsi lisser la consommation de chauffage.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée ; la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

Cet indicateur est fourni à partir des factures d'achat.

EN 8 = l'indicateur du volume d'eau consommé est fourni sur une année glissante, à partir des factures d'achat.

EN 15 à EN 17 = les données 2013 sont issues du Bilan Carbone® version 7.1.04 et les données 2014 de la version 7.3.03. A titre indicatif, voici les données 2013 retraitées avec la version 7.3.03 :

	Unité teqCO ₂	2013 (version 7.1.04)	2013 (version 7.3.03)	Δ versions
Total		121 081	117 726	-3%
SAMSE		31 661	30 621	-3%
DORAS		17 490	16 840	-4%
dont Fret		44 363	40 822	-8%
SAMSE		14 750	13 686	-7%
DORAS		10 158	9 489	-7%
dont Déplacements		51 525	51 526	0%
SAMSE		4 902	4 902	0%
DORAS		2 565	2 564	0%

M+ MATERIAUX, RG BRICOLAGE, COMPTOIR FROMENT et DEDB REMIREMONT ont été intégrées en 2014.

Pour la réalisation de son Bilan Carbone®, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Produits (Intrants), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant, le fret maritime entrant, le fret routier direct et le fret routier sortant.

Les données du fret entrant (ou fret amont) ne sont pas comparables entre 2013 et 2014. En 2013 seule une sélection de fournisseurs était intégrée. Pour plus de pertinence, en 2014, les données ont été extrapolées pour la totalité des fournisseurs. Sans changement de méthode de calcul en 2014 (pas d'extrapolation), le fret amont de SAMSE en 2014 aurait subi une légère augmentation de 1,60 %.

Seule BTP DISTRIBUTION a fourni des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés, les déplacements des salariés dans le cadre du travail (véhicules possédés par la société ou par l'employé) et les déplacements des visiteurs.

Pour les déplacements visiteurs, une nouvelle méthode de calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés » a été mise en place. Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'ont pas utilisé cette méthode.

Pour les déplacements domicile-travail, les sondages salariés sont ceux réalisés en 2014. Le nombre de jours moyen travaillés utilisé pour cette donnée a été revu (erreur de calcul en 2013).

Pour ces différentes raisons, le poste « Déplacements » n'est pas comparable entre 2013 et 2014.

En conséquence de ce qui précède, le total teqCO₂ 2013 et 2014 n'est pas comparable.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe pour l'année 2014 est de 23 %.

EN 23 = sur chaque site, un registre de suivi des opérations relatives à la gestion des déchets est tenu annuellement et renseigné à partir des informations contenues dans les documents remis par les prestataires chargés de la collecte des déchets. Le registre permet en particulier de connaître le type de chaque collecte de déchets (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

M+ MATERIAUX, REMAT, RG BRICOLAGE, COMPTOIR FROMENT et DEDB REMIREMONT ont été intégrées en 2014.

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions assurant les livraisons clients et celle des voitures de société.

Les données sont collectées via l'outil Central Parc (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant.

M+ MATERIAUX a été intégrée en 2014, ce qui explique en grande partie l'augmentation du poste.

BTP DISTRIBUTION n'a pas fourni de données pour les camions car ce sont des prestataires qui procèdent aux livraisons clients.

Responsabilité du fait des produits

La sous-traitance

Le Groupe recourt très peu à la sous-traitance. Des prestataires peuvent être amenés à faire appel à celle-ci lors de la construction ou de la réhabilitation des sites.

Le marché de travaux encadre strictement ce recours. Dans le domaine du transport il est fréquent de recourir à la sous-traitance, soit pour la livraison aux clients, soit depuis les plateformes logistiques jusqu'aux sites.

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement.

Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité sociale et environnementale.

Une charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été réalisée par l'activité bricolage afin d'inciter ses fournisseurs à agir à ses côtés vis-à-vis du développement durable et de sa démarche d'amélioration continue. Cette charte a été envoyée fin 2015 avec tous les contrats 2016 et le taux de retour sera suivi en 2016.

Les enjeux sociaux et environnementaux de la politique d'achat du Groupe

Les certifications bois et la RBUE

Si les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ont obtenu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® en 2005, le Groupe a initié la même démarche de certification en 2011 sur l'ensemble des produits bois et dérivés pour l'activité négoce. Le Groupe a validé l'année suivante la Charte Environnementale et a obtenu comme performance 3 feuilles d'Erable (performance maximale). Cette charte garantit la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

Le déploiement des certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® a été réalisé sur :

- 12 agences en 2011
- 85 agences en 2012
- 88 agences en 2013
- 87 agences en 2014
- 81 agences en 2015

Cette organisation interne s'appuie sur un bureau central et des relais certification bois en région. Ces derniers sont les garants des procédures mises en place et du respect de ces certifications en agence.

Tous les certificats PEFC™ et FSC® obtenus sont valables pendant 5 ans sous réserve de validation des audits annuels (environ une quinzaine d'agences auditées par an) réalisés par un organisme certificateur.

Pour la Charte Environnementale, qui est renouvelée tous les 2 ans, le Groupe maintient sa performance de 3 feuilles d'Erable depuis 2012.

En 2013, la RBUE (Règlementation sur le Bois de l'Union Européenne) vient renforcer la traçabilité des achats bois et de ses dérivés du Groupe. Cette RBUE entraîne la mise en place d'une procédure de diligence raisonnée au sein du Groupe, qui sera intégrée dans le cadre de la Charte Environnementale en 2016.

A ce jour, seules les enseignes SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CAREO et ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS sont certifiées chaîne de contrôle.

Les achats du Groupe

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité. Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres.

Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achat de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluocompactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluocompactes.

Les améliorations techniques font que les produits lumineux solaires sont de plus en plus performants donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. Pour la préservation de l'environnement et de la santé, l'activité bricolage a décidé de rendre la formation obligatoire à tous ses vendeurs afin que l'utilisation de ces produits soit maîtrisée. En 2015, tous les magasins à l'enseigne LA BOITE A OUTILS ont obtenu l'agrément pour vendre des produits phytosanitaires.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés.

Une gamme de produits naturels en peinture a été mise en place avec un fournisseur régional.

Les démarches satisfaction client (PR 5)

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un baromètre satisfaction client a été lancé en 2011. En 2015, 4 902 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agit de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que des particuliers en compte pour établir un bilan annuel sur leur satisfaction. DORAS a réalisé son premier baromètre satisfaction client en 2014.

Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients. En 2015, la satisfaction globale de ses clients a progressé, elle est passée de 7,4 à 7,5.

Depuis 2013, une démarche « Satisfaction Client » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est déployée dans l'activité bricolage, incluant une formation des collaborateurs et profitant à l'ensemble de sa clientèle.

Depuis 2015, une démarche « Satisf'Action » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est aussi engagée dans l'activité négoce.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS					
Volet : Santé et sécurité des consommateurs					
PR 1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évaluées aux fins d'amélioration		Le pourcentage doit être fourni par les fabricants. C'est pourquoi, cet indicateur n'est pas traité car il est impossible de faire ce type d'étude dans le cadre des activités du Groupe.		
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et de service	Nombre	0	0	0%
Volet : Etiquetage des produits et services					
PR 3	Pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information requis par les procédures	%	100	100	0%
PR 4	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage	Nombre	0	0	0%
PR 5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client		Cf texte ci-avant		
Volet : Communication marketing					
PR 6	Ventes de produits interdits ou controversés	Nombre	0	0	0%
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultat	Nombre	0	0	0%
Volet : Vie privée des clients					
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et de perte de données relatives aux clients	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
PR 9	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	K€	0	0	0%

Note méthodologique

Le déploiement des certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® comptabilisés en 2013 et 2014 a été repris dans le présent rapport car il comprenait MATERIAUX SIMC et PLATTARD qui sont hors périmètre, soit 19 agences retirées en 2013 et 46 agences retirées en 2014.

Société

La lutte contre la corruption

Le Groupe SAMSE n'a pas réalisé à ce jour d'études sur les indicateurs SO 3 à SO 5.

En juin 2014, le Groupe a décidé d'alerter sur les risques de fraude et la sécurité informatique en organisant des réunions de sensibilisation animées par un membre de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur.

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non respect des réglementations en matière de produits.

PR 3 = l'étiquetage environnemental des produits que les fabricants intègrent permet aux consommateurs d'avoir des informations détaillées sur les produits et les services.

Ont assisté à ces réunions les membres du Comité de Direction, les services des sièges, un représentant de chaque filiale et un représentant par région. Un fascicule sur ces risques dans le Groupe a été distribué à tous les participants.

A la suite de cette information générale, une équipe interne « alerte escroqueries » a été créée avec une adresse mail dédiée pour envoyer tous mails suspects ou prévenir de tentatives de fraudes téléphoniques notamment.

Elle œuvre pour cartographier les risques de fraude interne et externe et pratique une veille sur ces sujets.

L'impact territorial, économique, social et sur les populations riveraines et locales

L'impact territorial, économique et social

Le Groupe favorise l'emploi et le développement local, sur ses territoires d'implantation, en participant de manière très active aux salons régionaux de recrutement (7 salons régionaux en 2015) et par sa communication sur les réseaux sociaux.

Par les impôts locaux et taxes d'apprentissage versés, il soutient les collectivités locales et les établissements d'enseignement de ses territoires d'implantation.

Lors de ses nouvelles implantations ou réaménagements de sites, le Groupe privilégie les artisans et les professionnels locaux pour collaborer.

Cela permet de contribuer à maintenir l'activité dans le tissu local.

Pour exemple, lors du chantier du magasin de bricolage de Château-Thierry, 1 950 K€ ont été dépensés pour les travaux auprès d'entreprises locales (soit 50 % du montant des travaux réalisés). Le maître d'œuvre était implanté localement.

Lors de la phase d'implantation, d'aménagement et d'ouverture, 240 K€ de dépenses au niveau local ont été faites, pour le gardiennage, la sécurité, la publicité, les nuitées des collaborateurs, les repas et les prestations de nettoyage.

Le Groupe a également pour stratégie la reprise de sociétés ou de sites pour se développer. Cette stratégie a un impact territorial car en privilégiant les reprises dans ses zones géographiques d'implantation, le Groupe maintient l'emploi. Ainsi, il aide à minima l'économie locale à subsister, voire à prendre son essor.

Toutes publicités, partenariats, participations à des salons ou organisations de salons sont pensés territoire et économie locale.

Le Préfet de l'Isère et une délégation préfectorale se sont rendus sur le site de la plateforme Brézins pour en faire une visite.

L'impact sur les populations riveraines et locales

Le Groupe réalise différentes actions : participation matérielle, financière ou autres, sur son territoire d'implantation dans des domaines variés qui

touchent autant le monde associatif local, que des initiatives locales ou en participant à des actions auprès de riverains.

SAMSE est devenue l'associée en décembre 2011 de FONCIERE D'HABITAT et HUMANISME qui réunit des valeurs importantes pour le Groupe.

L'association locale iséroise, à but solidaire, a pour objectif d'acquérir et de rénover des logements à destination des personnes en difficulté. Son financement est basé sur l'investissement solidaire, en développant des projets novateurs qui évoluent selon le type de précarité : pensions de famille, logements intergénérationnels, colocation sociale. Elle favorise la mixité sociale lors du choix de ses acquisitions et œuvre pour l'insertion et la réinsertion sociale par un accompagnement de proximité porté par ses bénévoles.

Le mécénat

Le Groupe, depuis plus de 5 ans, a institutionnalisé le mécénat. Chaque année, un budget est consacré au soutien de projets :

- qui le touchent humainement comme la fourniture de matériaux pour la construction de la 9^{ème} MAISON DES PARENTS DE RONALD Mc DONALD,
- qui ont un sens par rapport à son histoire : parrainage de la construction de nouveaux refuges de haute-montagne (refuge du Goûter et de l'Aigle) en apportant son soutien financier mais aussi en fournissant des matériaux,
- qui correspondent à son vécu d'entreprise : participation versée au centre culturel grenoblois MC2, lieu de culture du territoire de création de SAMSE.

Il peut soutenir sur plusieurs années des projets comme la Biennale de l'Habitat Durable de Grenoble.

Le Groupe est membre du Club NEGOBOIS qui regroupe des industriels et négociants du secteur du bâtiment et soutient des actions solidaires à travers le « Fonds d'Action NEGOBOIS ».

Partenaire historique de SOS VILLAGES D'ENFANTS depuis 2001, le club NEGOBOIS met toute son expertise et son réseau de professionnels à la disposition du fonds d'action pour le faire bénéficier de dons en nature, de mécénat financier et de compétences.

Les projets soutenus sont en lien avec son cœur de métier : la construction et la rénovation.

SAMSE est également une des entreprises partenaire du RESEAU D'AIDE AUX ARTISANS. Cette association fondée en février 2014, a été lancée sous l'impulsion du LION'S CLUB et d'amis entrepreneurs grenoblois. L'objectif est d'aider les jeunes artisans à créer leur entreprise en leur offrant le matériel et les compétences indispensables au développement de leur activité.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce, étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la RT 2012, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques.

Depuis 3 ans, le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients. En 2012, l'axe avait été donné sur des formations de thermographie et d'étanchéité à l'air.

Courant 2013 il a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) un nouveau module de formation « Construire et Rénover Positif ». Ce module d'une journée, réservé aux collaborateurs, a pour objectif de faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles liées aux modifications (réglementaires et fiscales) en construction neuve comme en rénovation.

Un plan de formation a été bâti en collaboration avec des organismes de formation partenaires du Groupe pour sensibiliser les artisans à l'éco-conditionnalité et à l'obtention de la mention RGE. Ils sont accompagnés pour des études thermiques en neuf par SYNERGISUD, leur partenaire. D'autres partenariats ont été conclus pour les tests d'étanchéité à l'air et pour des attestations RT 2012 : UBAT et CETII.

Dans le sponsoring

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation.

Ces équipes sont de différentes disciplines : hockey sur glace, football, rugby, hand-ball et basket-ball.

Le Groupe est parrain d'événements sportifs de renommée nationale comme la course de ski-alpinisme PIERRA MENTA et des événements

sportifs locaux comme la course pédestre EKIDEN à Grenoble.

Le sponsoring se double parfois d'un profil solidaire ou humanitaire en soutenant des associations ou événements locaux :

- le « CROSS DES ENFANTS MALADES », les dons récoltés grâce aux inscriptions, bénéficient à l'amélioration des conditions d'hospitalisation des enfants du CHU de Grenoble.

- « GLISSE EN CŒUR », événement caritatif associant solidarité et ski en relais par équipe du samedi 14 h au dimanche même heure, en non-stop, les fonds sont versés à l'association « OBJECTIF VAINCRE L'AUTISME ».

Pour les conseils et soutiens

En 2014, SAMSE a souhaité soutenir « PRIORITERRE », Organisation Non Gouvernementale haute-savojarde dont l'objectif est d'aider chacun à réduire son empreinte écologique et préserver les ressources naturelles de la planète.

Elle est le premier Espace Info Energie certifié de France. Elle organise, entre autres, des journées portes découvertes où les participants peuvent rencontrer des professionnels du bâtiment, pour échanger autour des techniques employées et bénéficier des retours d'expérience à appliquer à leur propre projet.

C'est dans ce cadre que le partenariat s'est naturellement imposé, par l'expertise du Groupe en matière de rénovation.

Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire. Il est donc difficile de connaître le nombre d'associations qu'il a soutenues. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

A titre d'illustration, voici trois actions menées par le magasin de bricolage de Publier-Amphion avec des associations locales : la création avec d'autres commerçants d'une association de commerçants, un partenariat avec l'Ecole Supérieure du Léman de Thonon et l'accueil d'étudiants en alternance et de stagiaires issus de lycées voisins.

⇒ **la clé de performance : la signature de conventions de partenariat avec des associations locales.**

Ces conventions portent sur le don de matériaux et matériels dépréciés à des associations locales dont l'objet social est de former à la réhabilitation de bâtiments et à l'éco-construction de professionnels ou de particuliers.

En 2015, une première convention de partenariat a été conclue. Cette convention couvre une zone géographique où chaque agence de négoce est sollicitée pour fournir la liste des matériaux et matériels disponibles.

L'association contacte l'agence en fonction de ses choix et besoins.

En 2016, la volonté est que chaque « région » ait conclu une telle convention.

Pour les années à venir, le Groupe souhaite signer des conventions avec les GRETA (Groupement d'Etablissements) et AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) pour multiplier ses actions.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	Δ 2015 / 2014
SOCIETE					
Volet : Communautés locales					
SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
Volet : Lutte contre la corruption					
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-avant		
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-avant		
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Cf texte ci-avant		
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Cf texte ci-avant		
Volet : Politiques publiques					
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques		
Volet : Comportement anti-concurrentiel					
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K€	0	0	0%
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société					
SO 9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société					
SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Samse

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1079, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le point 3.9 du rapport de gestion inclus dans le document de référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction de la note 3.9 dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre janvier 2016 et mars 2016 pour une durée d'environ 10 jours.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

¹ Portée disponible sur www.cofrac.fr

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec le Directeur Général de Samse, la Responsable du Contrôle de Gestion du groupe Samse, la chef de projet Bilan Carbone du groupe Samse et la Directrice des Ressources humaines du groupe Samse afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

² **Informations environnementales et sociétales** : Consommation d'électricité et consommation de gaz, Emissions de CO2 (fret et déplacements), la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total, répartition des employés par sexe, ancienneté), le nombre total d'heures de formation.

- au niveau des entités de l'activité négoce dont SAMSE, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79 % de l'activité (en terme de chiffre d'affaires), 69 % des effectifs et entre 59 % et 67 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Villeurbanne, le 1^{er} avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant
ODICEO,
représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

1.10 Informations sur le capital

1.10.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2015 est de 6 323 266.

1.10.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2015, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

1.10.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

1.10.4 Evolution du capital sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions Emises	Nombre d'actions Total	Augmentation de capital	Capital après opération
25.08.2010	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 997	3 458 084	15 997 €	3 458 084 €

1.10.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 015				2 014		2013	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
<u>Nominatifs :</u>								
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,86	56,17	59,83	50,41	55,93
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,11	21,13	23,10	21,13	23,45
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,78	5,28	5,78	5,28	5,86
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	2,87	3,19
- DIVERS	121 983	3,53	237 979	3,76	3,59	3,90	3,91	4,15
Sous-total	2 977 869	86,11	5 849 851	92,51	86,17	92,61	83,60	92,58
<u>Porteurs :</u>								
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	4,28	2,34	4,28	2,37
- FCP STOCK PICKING FRANCE	56 000	1,62	56 000	0,89	1,80	0,98	1,76	0,98
- REDWOOD DEVELOPPEMENT	0	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,16	0,09
- AUTO-DETENTION	9 697	0,28	0	0,00	0,31	0,00	3,02	0,00
- DIVERS	266 518	7,71	269 415	4,26	7,44	4,07	7,18	3,98
Sous-total	480 215	13,89	473 415	7,49	13,83	7,39	16,40	7,42
Total	3 458 084	100,00	6 323 266	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

1.10.6 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2015

	2 015					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 785 142	59,77	3 785 142	59,86
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	23,07	1 461 280	23,11
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,77	365 450	5,78
- DIVERS	121 983	3,53	237 979	3,76	237 979	3,76
Sous-total	2 977 869	86,11	5 849 851	92,37	5 849 851	92,51
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	148 000	4,28	148 000	2,34	148 000	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	56 000	1,62	56 000	0,88	56 000	0,89
- AUTO-DETENTION	9 697	0,28	9 697	0,15	0	0,00
- DIVERS	266 518	7,71	269 415	4,26	269 415	4,26
Sous-total	480 215	13,89	483 112	7,63	473 415	7,49
Total	3 458 084	100,00	6 332 963	100,00	6 323 266	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2015 a permis de recenser 835 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 323 266.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

<input type="checkbox"/> Salariés + FCPE	779 023 actions soit 41,38 %	<input type="checkbox"/> Famille Doras	100 057 actions soit 5,31 %
<input type="checkbox"/> Famille Henry	377 739 actions soit 20,06 %	<input type="checkbox"/> Divers	102 748 actions soit 5,46 %
<input type="checkbox"/> Famille Joppé	348 445 actions soit 18,51 %	<input type="checkbox"/> Ets René de Veyle	69 356 actions soit 3,68 %
<input type="checkbox"/> Famille Bériot	105 439 actions soit 5,60 %		

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2015, notre société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil légal ou statutaire.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au

31 décembre 1987, 26 015 actions SAMSE représentant 0,75 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2015 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

1.10.7 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
07/05/2015	14ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 6 novembre 2016	10 % du capital
07/05/2015	15ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 6 novembre 2016	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

1.10.8 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

1.10.9 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 7 mai 2015 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2015, la société n'a acquis aucune action, via son programme de rachat d'actions et a acheté 16 662 titres au cours moyen de 110,60 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 17 708 titres au cours moyen de 108,98 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 9 697 actions propres, dont 1 800 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 0,28 % du capital social.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 725 435,68 € et sa valeur de marché était de 1 086 064,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le

cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la dix-huitième résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2015 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 9 697 actions propres, soit 0,28 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• **Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir**

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 9 697 (soit 0,28 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 336 111 actions (soit 9,72 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 7 mai 2015

Situation au 31 décembre 2015

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,28
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombre de titres détenus en portefeuille	9 697
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2015 (en €)	1 086 064,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2015 (en €)	725 435,68

1.10.10 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'accord passé avec CRH FRANCE, SAMSE a racheté à cette dernière 45 % des titres de SC INV (Holding de DORAS). Dans le cadre de cette acquisition, pour garantir les emprunts qu'elle a contractés auprès des banques, SAMSE a nanti les titres qu'elle détient dans le capital de SC INV à hauteur de 55 %.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

1.10.11 Titres non représentatifs de capital

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 150 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2015, le rachat ne pourrait porter que sur 336 111 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 50 416 650 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 3 mai 2016, soit jusqu'au 2 novembre 2017.

1.10.12 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT (DI) et CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH), actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Ce pacte prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de DI, deux nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence sera assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Khaled Bachir (CRH).

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2018 ou 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de CRH, deux nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par Monsieur Khaled Bachir (CRH) et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques devront être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet sera communiqué au représentant de CRH au moins trois semaines avant sa présentation au Conseil, sera arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes devront avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;

- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;
- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;
- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;
- définition de la politique d'endettement si l'un des deux covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissances externes agréés par DI et CRH ;
- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;
- nomination d'un Co-Commissaire aux comptes de la société lors du premier renouvellement à venir (Assemblée Générale approuvant les résultats de l'exercice 2015), en sus des deux Co-Commissaires aux comptes existants ;
- arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;
- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;
- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;
- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les requérants font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les requérants font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élève actuellement à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société pourra décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.

De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des seuils de 30 % du capital et des droits de vote de

SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014.

1.11 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 70 971 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 23 657 €.

1.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

1.13 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2015.

1.14 Perspectives 2016

Malgré une visibilité réduite quant à l'évolution de ses marchés, le Groupe poursuit sa stratégie en termes de développement et de dynamique commerciale et reste confiant sur les perspectives à moyen et long terme.

1.15 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.